

## **ODAMED comité, OrTra formation professionnelle des assistantes médicales**

L'Ortra formation professionnelle AM est l'organe responsable de :

- L'organisation de l'examen professionnel
- Il est le responsable de l'accréditation des prestations de la formation supérieure
- Supervise l'enseignement, ainsi que l'évaluation (examen) des modules

### **Implication de l'ARAM**

L'ARAM est impliquée dans le projet Brevet Fédéral depuis 2012. Dans un premier temps sa représentante était Mme Doris Hervé.

Depuis 2018 Marie-Paule Fauchère représente l'ARAM au sein du comité de l'Odamed.

Le comité directeur assure :

- La direction stratégique de l'OrTra ;
- Le choix du secrétariat ;
- La responsabilité opérationnelle pour l'administration et les finances ;
- La promulgation des honoraires et des assurances sociales ;
- Il est l'instance de recours pour les prestataires de modules et des demandes d'équivalence.

### **Nombre de séances par an**

Le comité directeur se retrouve en principe une fois par année pour son assemblée générale.

Le comité est composé par :

- Un représentant de la FMH
- Une représentante de la SVA
- Un directeur général
- Une représentante de l'ARAM
- Un représentant de MFE (Association Suisse des médecins de famille et de l'enfance)

**Une représentante de la SVMB**-Schweizerischer Verband Medizinischer Berufsschulen

### **Les projets aboutis**

Pour la première fois, il existe pour les assistantes médicales, une possibilité réglementée et reconnue au niveau fédéral d'une évolution professionnelle. Le Brevet Fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire avec une orientation clinique et ou gestion. Par l'obtention de ce Brevet Fédéral le champ d'activité sera

élargi et comprendra l'accompagnement des patients (orientation clinique) ou, en tant que cadre en gestion, le management de l'équipe et du centre médical (orientation gestion).

La traduction du livre Chronic Care Management (Manuel pour les modules obligatoires I et II pour la coordinatrice en médecine ambulatoire) Dr Emil Schalch et Andrea Barmet.

Le 2<sup>e</sup> volume a été édité en décembre 2022.

### **Les projets en cours**

Reconnaissance par le Tarmed/Tardoc des prestations de l'assistante médicale et de la CMA.

### **Petit historique**

5 février 2015 la signature du SEFRI a été apposée au règlement pour l'examen professionnel (Brevet Fédéral) et l'entrée en vigueur est ainsi effective.

La première session d'examen a eu lieu le 3 décembre 2015 à l'école Juventus de Zürich (uniquement des candidates alémaniques). 29 candidates obtiennent leur Brevet Fédéral: 14 en orientation clinique et 15 en orientation gestion.

Deux mentions spéciales ont été décernées à deux candidates qui ont obtenus la moyenne de 5,9.

2015 : «démarrage» de la première volée de CMA en Romandie avec 19 candidates.

30 novembre 2017 : les premières CMA Romandes passent leur examen de Brevet Fédéral à Zürich.

### **Site internet**

<http://odamed.ch/>